

Avis public



CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

RÈGLEMENT NUMÉRO CA29 0040-46

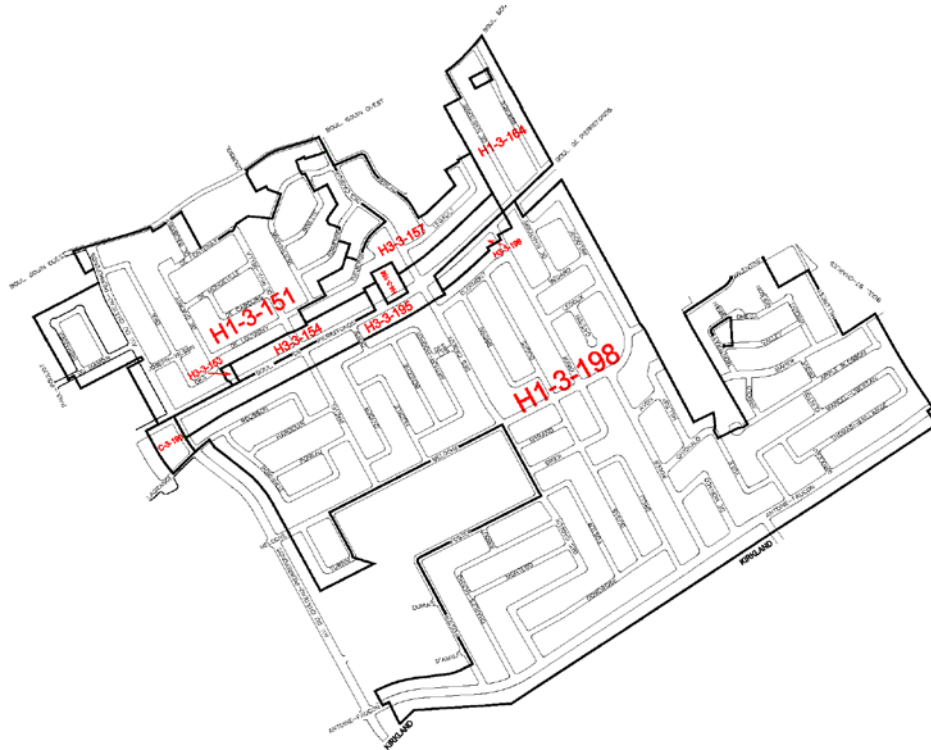
Avis est donné aux personnes intéressées que lors de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté le premier projet de règlement CA29 0040-46 modifiant l'annexe C – Plan de zonage du règlement de zonage CA29 0040 afin de retirer de la zone H3-3-195 (H3 Habitations multifamiliales de 4 logements et plus, H4 Habitations collectives) les lots 1 347 366, 1 347 365, 1 347 364, 1 347 363, 1 347 362, 1 347 353, 1 347 352, 1 347 350, 1 347 348, 1 347 347, 1 347 251, 1 347 250, 1 347 249, 1 347 247, 1 347 246, 1 347 245, 1 347 244 et 1 347 243 situés du côté sud du boulevard de Pierrefonds entre les rues Grier et des Cageux et de les inclure à la zone H3-3-196 (H1 Habitations unifamiliales, H2 Habitations bifamiliales et trifamiliales, H3 H4).

Lors de cette séance, le conseil d'arrondissement a autorisé le remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par avis public, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement concerne la zone numéro H3-3-195. Les personnes intéressées de cette zone et des zones contiguës H3-3-196, H1-3-198, H3-3-154, H3-3-157, H4-3-158, H1-3-164, H3-3-153, C-3-190 et H1-3-151 telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en font la demande.

Le premier projet de règlement est joint au présent avis. Les documents de présentation de la consultation écrite sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/pierrefonds-roxboro.



Toute personne qui désire transmettre des questions ou commentaires doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication par courriel ou par courrier en prenant le soin d'indiquer son prénom, son nom et son adresse civique aux coordonnées suivantes : greffe.pfdsrox@ville.montreal.qc.ca ou Division du greffe, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, 13665 boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Québec, H9A 2Z4.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée le 27 novembre 2020 pour être considérée et ce, indépendamment des délais postaux.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce douzième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CA29 0040-46

RÈGLEMENT NUMÉRO CA 29 0040-46 MODIFIANT L'ANNEXE C – PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE CA29 0040 AFIN DE RETIRER DE LA ZONE H3-3-195 (H3 HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 4 LOGEMENTS ET PLUS, H4 HABITATIONS COLLECTIVES) LES LOTS 1 347 366, 1 347 365, 1 347 364, 1 347 363, 1 347 362, 1 347 353, 1 347 352, 1 347 350, 1 347 348, 1 347 347, 1 347 251, 1 347 250, 1 347 249, 1 347 247, 1 347 246, 1 347 245, 1 347 244 ET 1 347 243 SITUÉS DU CÔTÉ SUD DU BOULEVARD DE PIERREFONDS ENTRE LES RUES GRIER ET DES CAGEUX ET DE LES INCLURE À LA ZONE H3-3-196 (H1 HABITATIONS UNIFAMILIALES, H2 HABITATIONS BIFAMILIALES ET TRIFAMILIALES, H3 H4)

À une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tenue par visioconférence le 2 novembre 2020 à 19 h, conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C 19), et en conformité avec les arrêtés ministériels par lesquels le ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19, à laquelle assistent :

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis et les conseillers Catherine Clément-Talbot, Yves Gignac, Benoit Langevin et Louise Leroux, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Monsieur Dominique Jacob, directeur de l'arrondissement, et le secrétaire d'arrondissement, M^c Suzanne Corbeil, sont également en visioconférence.

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1),

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le feuillet 3/8 de l'annexe C – Plan de zonage du règlement CA29 0040 est modifié comme suit :

En retirant les lots 1 347 366, 1 347 365, 1 347 364, 1 347 363, 1 347 362, 1 347 353, 1 347 352, 1 347 350, 1 347 348, 1 347 347, 1 347 251, 1 347 250, 1 347 249, 1 347 247, 1 347 246, 1 347 245, 1 347 244 et 1 347 243 de la zone H3-3-195 tel qu'illustré au feuillet 3/8 du plan de zonage joint comme Annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante.

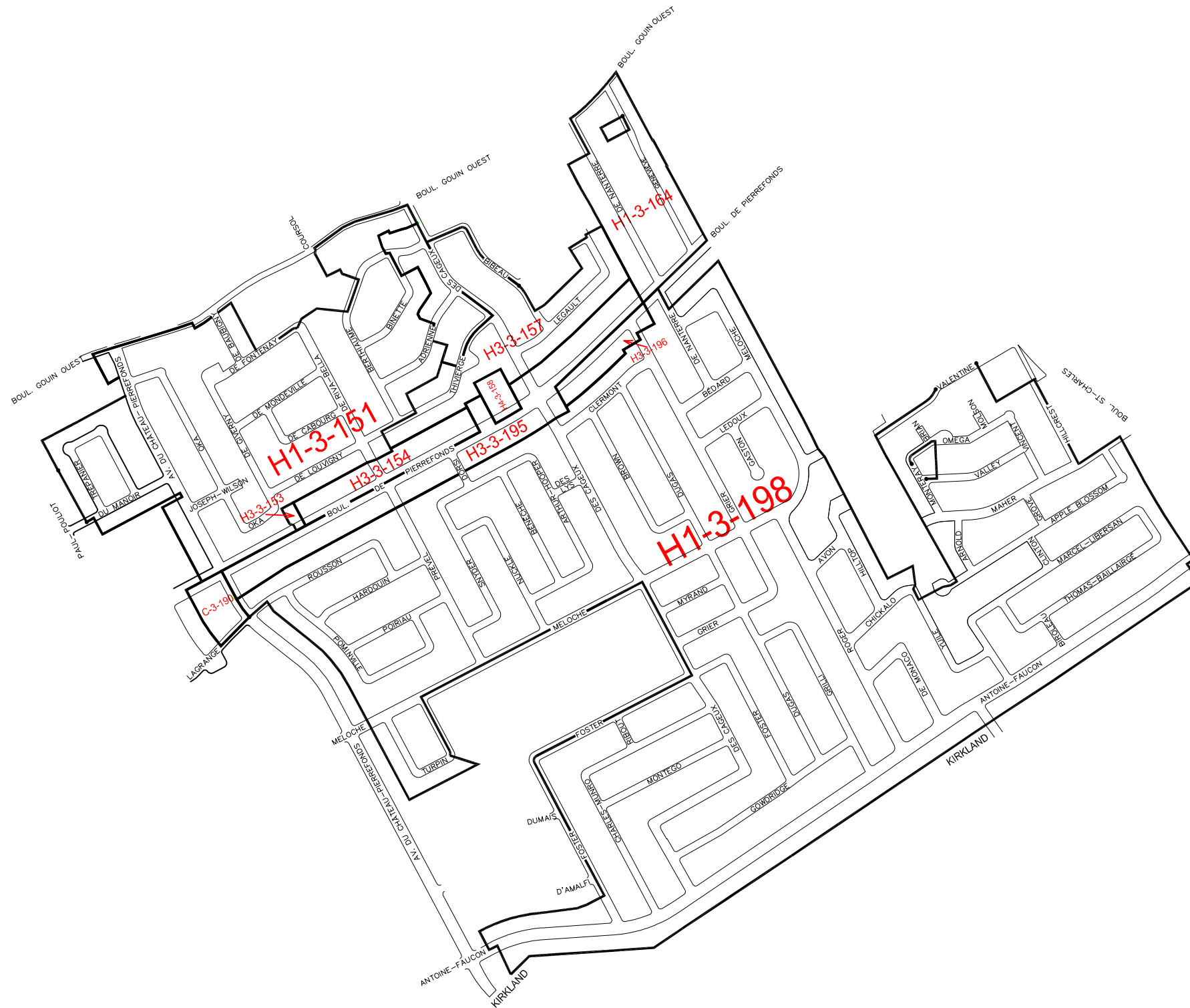
ARTICLE 2 Le feuillet 3/8 de l'annexe C – Plan de zonage du règlement CA29 0040 est modifié comme suit :

En ajoutant les lots 1 347 366, 1 347 365, 1 347 364, 1 347 363, 1 347 362, 1 347 353, 1 347 352, 1 347 350, 1 347 348, 1 347 347, 1 347 251, 1 347 250, 1 347 249, 1 347 247, 1 347 246, 1 347 245, 1 347 244 et 1 347 243 à la zone H3-3-196 tel qu'illustré au feuillet 3/8 du plan de zonage joint comme Annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT



AMENDEMENT

DATE

PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

RES. C.A. _____

CONSULTATION ET ADOPTION DU
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

DEMANDE D'APPROBATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT

APPROBATION REFERENDAIRE

REGISTRÉ (S'IL Y A LIEU)

C.E./CERTIFICAT DE CONFORMITE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT

ZONAGE PROPOSÉ ANNEXE A

ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

Aménagement urbain et
services aux entreprises

LOT (S)

1 347 243 @ 1 347 247, 1 347 249
@ 1 347 251, 1 347 347, 1 347 348,
1 347 350, 1 347 352, 1 347 353, 1 347 362
@ 1 347 366 & 1 347 471

Règlement CA29 0040- ___

PLAN NO. F 3/8

DATE 2020-10-06

ÉCHELLE aucune

PRÉPARÉ PAR:

APPROUVÉ PAR:

DOSSIER NO. : 2020-04B